

INFO

SOMMAIRE

NOUVELLE GAMME DE SERVICES

2

HARMONISATION DU TRAFIC DES PAIEMENTS

3

RC 177 ET CARTE PROFESSIONNELLE VONT BON TRAIN

4

LA CVI, L'ASSOCIATION DE TOUS LES PROPRIÉTAIRES

5

DES COURS D'APPUI POUR VOS APPRENTIS

6

LES APPRENTIS DU GROUPE BOIS À L'HONNEUR

7

LES EXPERTS MAISON À LA RENCONTRE DES LAUSANNOIS

8

CLAQUETTISTE

9

5 À 7

CONFLITS AU TRAVAIL, LICENCIEMENTS: COMMENT LES GÉRER?

10-11

TRUCS ET ASTUCES: COMMENT NE PAS SE FAIRE PIÉGER PAR LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE

11

PRÉVOYANCE 2020

12

BOIS: UNE RELÈVE ABSENTE, UN SECTEUR MENACÉ

13

SÉMINAIRE RÉNOVATION HALTE AUX PONTS THERMIQUES!

14

L'AGENT D'AFFAIRES BREVETÉ AU SERVICE DES ENTREPRENEURS

15

L'INITIALE NE MANQUEZ PAS L'ÉVÉNEMENT DE LA RENTRÉE!

16

EDITO



UNE CHARTE ÉTHIQUE VAUDOISE DES MARCHÉS PUBLICS

Le canton, les communes, les mandataires, les entreprises générales, les maîtres d'état : tous utilisent et participent aux marchés publics, mais tous s'en plaignent aussi. Pourtant, le recours aux marchés publics est obligatoire, dans la construction comme dans d'autres secteurs.

Il est temps de se réjouir : une charte éthique sera signée cet automne par toutes les parties prenantes – syndicat, patronat, mandataires, entreprises générales, Etat et communes vaudoises. Ce texte simple et rassembleur est le fruit d'un travail d'une année, de réunions, de discussions et de propositions de tous. Surtout, cette charte a été élaborée à la suite du Forum sur les marchés publics, organisé à Lausanne-Beaulieu en août 2015 avec plus de 300 participants. Les questions, les propositions de chacun

ont été prises en compte pour préparer ce texte qui fera date dans le monde de la construction vaudoise.

Les signataires de cette nouvelle charte éthique pourront être fiers d'apporter au secteur de la construction un cadre moderne et frais, respectant des règles humaines et économiques essentielles. Pour les entreprises que représente la Fédération vaudoise des entrepreneurs, ce texte signifie de pouvoir s'engager dans un appel d'offres de marché public sans craindre les revers du dumping sur les prix ou d'être confrontés à des concurrents engageant à tour de bras des Conventions collectives de travail.

Et pour l'ensemble de l'économie du canton, c'est aussi la garantie que nos logements, nos bureaux et nos infrastructures seront construits au juste prix, sans limer sur la qualité ni les conditions de travail. Dans notre prochaine édition, le détail de la charte signée sera publié.

Georges Zünd, Directeur général

PRESTATIONS

NOUVELLE GAMME DE SERVICES À TESTER GRATUITEMENT !



Afin de simplifier encore davantage la gestion administrative des entrepreneurs, de nouvelles prestations ressources humaines sont offertes à nos membres et affiliés. En phase de développement, celles-ci sont pour l'instant gratuites et réservées aux entreprises qui nous confient déjà la gestion de leurs salaires.

Vous avez besoin d'un certificat de travail pour l'un de vos employé-e-s? D'annoncer un cas de chômage, d'accident, de maladie? Le tout sans perdre de temps à appeler mille et une institutions? De vous informer sur les procédures de demandes de permis de séjour? La fédération offre une nouvelle gamme de prestations précisément pour ces questions de gestion administrative RH.

4 QUESTIONS À LAURENT DEVAUD, CHEF DU SERVICE PRESTATIONS RES- SOURCES HUMAINES (PRH)

Fort de son expérience dans le secteur RH horloger, Laurent Devaud embrasse une vision stratégique à long terme en élargissant l'offre de prestations.

Comment vous est venue l'idée de ces nouvelles prestations?

Conscient de la problématique de gestion quotidienne des entreprises, l'idée est naturellement venue de faciliter leurs démarches



Marre des démarches administratives?
Testez notre nouvelle gamme PRH

entrepreneurs!
Fédération suisse

Profitez dès à présent des nouvelles offres de notre Service Prestations Ressources humaines (PRH)!

Gratuit!

En phase de développement, ces nouvelles prestations sont pour l'instant gratuites. Une fois cette période de test terminée, les conditions financières seront réévaluées.

Pour tout renseignement complémentaire, Laurent Devaud, Chef du Service PRH, se tient à votre disposition.

Par téléphone au 021 632 15 58
ou par e-mail à laurent.devaud@fve.ch

www.fve.ch

l'entreprise. En outre, en recourant à la fédération, l'entrepreneur s'assure – à l'instar de la gestion des salaires – que sa gestion administrative soit conforme au droit du travail et aux Conventions collectives de travail (CCT).

● Administration RH

Certificat de travail
Attestation de travail
Courrier pour report armée / PC

● Annonce de cas chômage

Attestation de l'employeur
Attestation de gain intermédiaire

● Déclaration de cas accident

Déclaration d'accident auprès de la SUVA

● Annonce de cas maladie

Déclaration de cas maladie,
pour les entreprises affiliées
en collective auprès du Groupe Mutuel

● Permis de séjour – permis de travail

Procédure à suivre et renseignements



administratives. J'ai rapidement pris conscience que nous pourrions aller plus loin que la gestion des salaires. D'autant plus que nos entreprises membres et affiliées sont majoritairement des petites structures (5 à 20 collaborateurs). Elles n'emploient généralement pas de spécialiste RH.

En quoi ces nouvelles prestations sont-elles pratiques pour les entrepreneurs?

Les avantages sont multiples, à commencer par le gain de temps. En déléguant, les entrepreneurs peuvent mieux se concentrer sur leurs affaires. Les démarches administratives sont simplifiées, avec un seul interlocuteur pour une palette complète de prestations qui s'avèrent fortement avantageuses. D'autant plus que les gestionnaires de la fédération sont des gens formés, dotés d'un regard extérieur « neutre » sur la marche de

Concrètement, comment se passeront ces demandes?

Pour l'instant, ces nouvelles prestations sont en phase de test. Chaque entrepreneur contact le Service PRH ou son gestionnaire attitré pour analyser la situation. En vue d'évaluer les besoins des entreprises, il y a également la possibilité de fixer rendez-vous, soit à la fédération ou directement en entreprise.

Comment voyez-vous l'avenir de ces prestations RH?

Avec ces nouvelles prestations, la fédération innove. Aucune autre association ne propose une offre aussi pointue aux chefs d'entreprises. Aussi, j'ai bon espoir en son succès, d'autant que ces prestations sauront rester avantageuses. En bref, que les entrepreneurs n'hésitent pas à nous contacter!

FINANCES

HARMONISATION DU TRAFIC DES PAIEMENTS EN SUISSE

Modèle pour les mesures et la présentation

Pour les entreprises de l'industrie graphique



Bulletin de versement avec code de données en CHF (BV avec code de données en CHF)

Empfangschein / Rückslip / Ricevuta	Einzahlung / Versement / Versamento	Zahlungswahl / Moût versement / Moût versamento
Erstellung für / création pour / creazione per Saldovia Bank 8001 Zürich Zugaben von / En faveur de / A favore di Robert Schneider SA Grands magasins Case postale 2501 Biel/Bienne	Erstellung für / création pour / creazione per Saldovia Bank 8001 Zürich Zugaben von / En faveur de / A favore di Robert Schneider SA Grands magasins Case postale 2501 Biel/Bienne	Rechnung Nr. 408
Konto / Compte / Conto CH63 0079 1123 0007 8901 2	Konto / Compte / Conto CH63 0079 1123 0007 8901 2	Adressat / À l'adresse de / Al destinatario
CHF 8479,25	CHF 8479,25	Lehmann Boris Marktplatz 4 9400 Rorschach
Erstellt von / créé par / creato da Lehmann Boris Marktplatz 4 9400 Rorschach	QR Code	

Bulletin de versement avec code de données en EUR (BVR avec code de données en EUR)

Empfangschein / Rückslip / Ricevuta	Einzahlung / Versement / Versamento	Zahlungswahl / Moût versement / Moût versamento
Erstellung für / création pour / creazione per Saldovia Bank 8001 Zürich Zugaben von / En faveur de / A favore di Robert Schneider SA Grands magasins Case postale 2501 Biel/Bienne	Erstellung für / création pour / creazione per Saldovia Bank 8001 Zürich Zugaben von / En faveur de / A favore di Robert Schneider SA Grands magasins Case postale 2501 Biel/Bienne	
Konto / Compte / Conto CH63 0079 1123 0008 8901 2	Konto / Compte / Conto CH63 0079 1123 0008 8901 2	Adressat / À l'adresse de / Al destinatario
EUR 8479,25	EUR 8479,25	Lehmann Boris Marktplatz 4 9400 Rorschach
Erstellt von / créé par / creato da Lehmann Boris Marktplatz 4 9400 Rorschach	QR Code	

Bulletin de versement avec numéro de référence et code de données en CHF (BVR avec code de données en CHF)

Empfangschein / Rückslip / Ricevuta	Einzahlung / Versement / Versamento	Zahlungswahl / Moût versement / Moût versamento
Erstellung für / création pour / creazione per Saldovia Bank 8001 Zürich Zugaben von / En faveur de / A favore di Robert Schneider SA Grands magasins Case postale 2501 Biel/Bienne	Erstellung für / création pour / creazione per Saldovia Bank 8001 Zürich Zugaben von / En faveur de / A favore di Robert Schneider SA Grands magasins Case postale 2501 Biel/Bienne	Keine Mitteilungen anbringen Pas de communications Non aggiungere comunicazioni
Konto / Compte / Conto CH69 3199 9123 0007 8901 2	Konto / Compte / Conto CH69 3199 9123 0007 8901 2	Adressat / À l'adresse de / Al destinatario
CHF 3949,75	CHF 3949,75	21 00000 00003 13947 14300 09017
Erstellt von / créé par / creato da Rutschmann Pia Marktgasse 28 9400 Rorschach	QR Code	Rutschmann Pia Marktgasse 28 9400 Rorschach

Bulletin de versement avec numéro de référence et code de données en EUR (BVR avec code de données en EUR)

Empfangschein / Rückslip / Ricevuta	Einzahlung / Versement / Versamento	Zahlungswahl / Moût versement / Moût versamento
Erstellung für / création pour / creazione per Saldovia Bank 8001 Zürich Zugaben von / En faveur de / A favore di Robert Schneider SA Grands magasins Case postale 2501 Biel/Bienne	Erstellung für / création pour / creazione per Saldovia Bank 8001 Zürich Zugaben von / En faveur de / A favore di Robert Schneider SA Grands magasins Case postale 2501 Biel/Bienne	Keine Mitteilungen anbringen Pas de communications Non aggiungere comunicazioni
Konto / Compte / Conto CH44 3199 9123 0008 8901 2	Konto / Compte / Conto CH44 3199 9123 0008 8901 2	Adressat / À l'adresse de / Al destinatario
EUR 3949,75	EUR 3949,75	21 00000 00003 13947 14300 09017
Erstellt von / créé par / creato da Rutschmann Pia Marktgasse 28 9400 Rorschach	QR Code	Rutschmann Pia Marktgasse 28 9400 Rorschach

D'ici à 2018, tous les établissements financiers de Suisse vont apporter des modifications au trafic des paiements afin d'harmoniser et de satisfaire les exigences de la norme internationale. S'imposera ainsi un nouveau processus de virement, un nouveau système de prélèvement et un nouveau bulletin de versement.

Le processus de virement sera calqué sur les règles de la procédure européenne SEPA et aura un caractère contraignant pour tous les prestataires de services de paiement en Suisse. L'IBAN sera utilisé de manière exclusive en tant que premier signe d'identification. Les virements et les notifications doivent être transmis/traités avec les normes ISO 20022.

Au niveau du système de prélèvement, il sera possible de soumettre une demande de prélèvement pour des comptes dans toutes les banques suisses auprès de sa banque princi-

pale. Le futur système de prélèvement utilisera les types de message ISO 20022 conformément aux recommandations suisses. Les bulletins de versement actuels rouges et oranges disparaîtront pour laisser place mi 2018 à un bulletin de versement avec code de données (code QR).

La Fédération vaudoise des entrepreneurs a déjà commencé à faire le nécessaire pour mettre à jour ses logiciels et être opérationnelle avec le nouveau trafic des paiements et principalement avec les nouvelles normes ISO 20022.

CE QUE CELA CHANGE POUR VOUS

- Vos logiciels d'édition de factures doivent être mis en conformité avec la nouvelle norme ISO 20022;
- Si vous travaillez avec une fiduciaire, les informer de ce changement;
- Afin d'optimiser la procédure, nous vous conseillons d'aviser vos fournisseurs;

Dans le courant 2018, les bulletins de versement changeront d'allure.

- Sur le BVR, il faudra vous veiller que seul l'IBAN soit mentionné et non plus le compte de chèque.

LIENS UTILES

Informations sur la migration TP CH chez PostFinance
<http://www.postfinance.ch/migration-tp>

Informations sur l'IBAN
<http://www.postfinance.ch/iban>

Informations sur ISO 20022 chez PostFinance
<http://www.postfinance.ch/iso20022>

PROJET

RC 177 ET CARTE PROFESSIONNELLE VONT BON TRAIN

Le chantier de la Route cantonale 177 (RC 177) utilise la carte professionnelle et sert d'exemple dans la lutte contre le travail au noir. Un soutien précieux du canton envers une initiative qui devrait bientôt s'étendre à l'ensemble du pays !

Débutée en 2015, la RC 177 est vivement attendue. Ce nouvel axe doit relier la jonction autoroutière de Cossonay au pôle de développement économique de Vufflens-la-Ville et d'Aclens. Il aura le mérite d'alléger le trafic sur la jonction surchargée de Crissier.



L'outil d'identification développé par la fédération sert aussi bien aux donneurs d'ordre à s'assurer que les ouvriers oeuvrant sur leur chantier sont en règle, qu'à garantir aux employés qu'ils sont correctement déclarés par leur entreprise. Le travail au noir est directement visé.



Visite du chantier de la RC 177 et des fouilles archéologiques par plusieurs représentants de la Fédération vaudoise des entrepreneurs.

DIGRESSION HISTORIQUE...

Le chantier de la RC 177 a révélé les vestiges d'une agglomération celtique datant du 2^e siècle av. J.C. Le site est exceptionnel pour les spécialistes de l'époque gauloise car il a été conservé en l'état, c'est-à-dire qu'il n'a pas subi d'occupations ultérieures. Les fouilles ont notamment permis la découverte de nombreux objets comme des fourreaux d'épées, des centaines de parures et pièces de monnaie, ainsi que de la céramique.

Composée de deux bandes de circulation, la RC 177 s'étendra sur une longueur totale de 5 km. Sa construction implique la réorganisation complète des dessertes rurales et la démolition de plusieurs tronçons existants. La particularité de l'ouvrage est qu'il s'agit de l'un des premiers chantiers de grande ampleur à imposer le système de carte professionnelle, mis en place en 2015 par la Fédération vaudoise des entrepreneurs pour lutter contre le travail au noir et la sous-enchère salariale. La carte permet aux personnes agréées de contrôler simplement à l'aide d'une application smartphone si un travailleur est annoncé auprès des institutions sociales. «Nous sommes très heureux du soutien des autorités cantonales et espérons



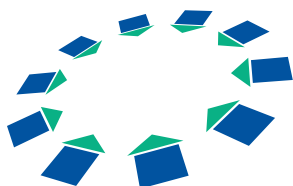
que notre système va d'ici peu se généraliser sur la majorité des chantiers publics», souligne René Grandjean, Secrétaire patronal en charge du projet.

VERS UN PROJET D'AMPLEUR NATIONALE

Depuis le mois d'octobre 2015, plus de 5000 travailleurs de la construction ont déjà été équipés d'une carte professionnelle. Hors du canton de Vaud, le système a déjà été repris par plusieurs entreprises fribourgeoises, tandis que la Société Suisse des Entrepreneurs (SSE) désire l'adapter au niveau national. Il y a peu, la carte professionnelle a par ailleurs fait l'objet d'un reportage sur la télévision suisse alémanique qui n'a pas manqué de souligner l'avance de la construction vaudoise dans la lutte contre le travail au noir. «Nous n'excluons pas que le système soit repris par d'autres secteurs professionnels dans le futur», ajoute René Grandjean qui se réjouit du chemin parcouru.

IMMOBILIER

LA CVI, L'ASSOCIATION DE TOUS LES PROPRIÉTAIRES



CHAMBRE VAUDOISE IMMOBILIERE

L'ASSOCIATION
DE TOUS LES PROPRIÉTAIRES

La Chambre vaudoise immobilière (CVI) poursuit un double objectif depuis sa création en 1938: défendre et promouvoir la propriété foncière dans le canton.

L'Association déploie une intense activité afin que les conditions-cadres demeurent propices au développement de la propriété et

privilégie le partenariat social. Elle suit de près les dossiers politiques qui ont un lien avec l'immobilier, tant sur le plan cantonal que fédéral. La Fédération romande immobilière, à laquelle la CVI est rattachée et dont elle tient le secrétariat général, relaye régulièrement la position de ses membres sous la coupole.

Avec plus de 12 500 membres, qui représentent plus de 21 500 affiliations d'immeubles, la CVI accroît chaque année sa représentativité au sein de la communauté vaudoise.

L'équipe des permanents de l'association se compose de 20 collaborateurs, sous la direction de M. Olivier Feller, directeur, et de MM. Simon Wharry et Jacques Ansermet, directeurs adjoints. Présidé par M^e Anne Gausson Rapi, notaire, un comité constitué de représentants de l'immobilier et de l'économie vaudoise, dont la Fédération vaudoise des entrepreneurs à travers son Président

M. Jean-Marc Demierre, assure la bonne gestion des activités de la Chambre.

La CVI est surtout une entreprise de services en faveur des propriétaires. En 2015, plus de 12 500 renseignements téléphoniques ont été donnés, plus de 1 800 consultations ont eu lieu, plus de 2 000 dossiers ou questions ont été traités. Elle organise de nombreux cours et séminaires à l'attention de ses membres, ainsi que des séances publiques gratuites dédiées à l'accession à la propriété. Un catalogue riche de publications généralistes et spécialisées a été élaboré au fil des ans. Citons la réédition au mois de juin 2016 du Guide de la rénovation énergétique, ouvrage destiné à accompagner tous les propriétaires désireux d'intégrer la dimension énergétique dans leurs réflexions.

Pour en savoir plus sur la CVI et ses services, une seule adresse: www.cvi.ch

FORMATION

DES COURS D'APPUI POUR VOS APPRENTIS !

Le Groupement pour l'Apprentissage (GPA) offre un soutien précieux aux apprentis en difficulté, avec deux volets d'action : du coaching personnalisé durant l'apprentissage (CoachApp) et des cours d'appui scolaire en petits groupes (AppApp). Partenaire et coordinateur des mesures du GPA, la fédération encourage ses entreprises formatrices à faire appel à leurs services.

Le passage entre l'école obligatoire et l'apprentissage n'est pas toujours une sinécure. A un très jeune âge, il implique des changements majeurs : se lever tôt, tenir des horaires et des cadences, assurer une productivité continue, se conformer aux instructions, et passer aux oubliettes les grandes vacances ! Selon les statistiques fédérales, plus d'un jeune sur dix quittant l'école rencontre des problèmes d'intégration à cette nouvelle vie, pouvant aller jusqu'à la rupture de contrat d'apprentissage. Or une fois la formation interrompue, il devient difficile pour le jeune de retrouver une place... laissant la porte grande ouverte au risque de marginalisation, voire d'exclusion du monde du travail ! Pour éviter les ruptures durant la formation, les principaux partenaires du monde professionnel – Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI), la Fédération patronale vaudoise (FPV), la Fédération vaudoise des entrepreneurs, rejoints en 2014 par la Coordination du développement économique vaudois (CODEV), l'OrTra santé-social Vaud et l'Union syndicale vaudoise – ont créé le Groupement pour l'Apprentissage (GPA). Son crédo ? Un meilleur encadrement des apprentis pour réduire les difficultés et minimiser le nombre de ruptures de contrats. Concrètement, cette aide, coordonnée et dirigée depuis Tolochenaz, passe par deux types de soutien : coaching individuel et cours d'appui.



Le coaching apprentis (CoachApp) vise à créer les conditions favorables à la réussite de la formation professionnelle de l'apprenti par un coaching personnalisé et des moyens pédagogiques adaptés. Cet accompagne-



ment individualisé concerne le suivi des cours professionnels, les stratégies d'apprentissage, l'organisation, le soutien scolaire ou encore la motivation. Cette prestation est gratuite grâce au financement de la DGEP (Direction générale de l'enseignement postobligatoire) et de FONPRO (Fondation cantonale pour la formation professionnelle). «Et le bilan de l'année scolaire 2015-2016 a de quoi réjouir: 234 apprentis en difficulté ont pu bénéficier d'un coaching personnalisé auprès de l'une des quatre antennes (Lausanne, Yverdon, Morges et Montreux), nous avons doublé la prise en charge depuis deux ans», commente le Directeur du GPA, Pascal Foschia.



Cette initiative émanant de la CODEV concerne des appuis aux apprentis (AppApp) qui sont donnés à des petits groupes de 3 ou 4 apprentis qui rencontrent des difficultés dans une branche enseignée aux cours professionnels. Français, mathématiques, allemand, anglais, économie, comptabilité, électrotechnique font partie des branches enseignées. Ces appuis sont donnés par un

répétiteur (étudiant au degré tertiaire HES, EPFL, UNI, Écoles supérieures) de la région concernée. Ils permettent ainsi au jeune d'approfondir la matière enseignée aux cours professionnels dans le but d'améliorer ses résultats, et de lui procurer un lieu d'étude pour s'imposer une régularité de travail. Un financement de la part de l'apprenti est requis à raison de la modique somme de Fr. 5.00/heure d'appui.

«Pour 2015-2016, les chiffres révèlent la création de 175 groupes pour plus de 785 apprentis ayant suivi des cours d'appui », souligne Julien Guex, Président du GPA. Fort de ce bilan réjouissant, le GPA entend poursuivre son travail en soutenant les entreprises formatrices membres et affiliées de la Fédération vaudoise des entrepreneurs.

Informations sur :
www.formation-apprentis.ch
et par téléphone au 021 632 15 46.

CE QU'EN DISENT LES ENTREPRISES

«Super satisfaite, mon apprenti a repris confiance, merci!»
«Il s'agit d'un excellent soutien, et surtout d'une aide pour travailler intelligemment.»

PROMOTIONS 2016

LES APPRENTIS DU GROUPE BOIS À L'HONNEUR

Le 29 juin, le Groupe bois de la Fédération vaudoise des entrepreneurs s'est réuni à l'occasion de la cérémonie de remises des certificats fédéraux de capacité (CFC). C'est sous un soleil radieux, dans la petite commune de Féchy que les festivités se sont déroulées.

Les examens terminés, l'heure est à la fête et aux félicitations. Cette année, et pour la première fois, la cérémonie de remises des CFC du Groupe bois s'est déroulée dans la charmante commune viticole de Féchy, sur La Côte lémanique.

A cette occasion, les apprentis charpentiers, ébénistes et menuisiers ayant obtenu leur CFC ont été appelés sur scène afin de recevoir le certificat tant convoité. L'évènement a réuni environ 600 personnes, dont 135 apprentis fraîchement diplômés. Les Chefs experts par métier accompagnés par le Président du Groupe bois, Michel Ducommun, ont remis le précieux sésame à ces nouveaux professionnels, non sans les



féliciter chaleureusement.

Cette réception a été un véritable défi organisationnel pour la Fédération vaudoise des entrepreneurs. « Nous avons eu la chance de bénéficier des installations du Giron de Jeunesses de La Côte. Ces structures ont été bâties par des charpentiers, ce qui a permis d'illustrer aux non initiés présents sur le site, la complexité de cette noble profession », s'est réjoui Michel Ducommun.

Afin de sustenter les nombreux convives, un

stand de petite restauration et boissons a été installé pour le plus grand bonheur des petits et des grands.

Sur le site de Tolochenaz, les autres corps de métiers ont également fêté leur remise de CFC, puisqu'au total, plus de 1200 personnes se sont rendues aux différentes cérémonies. La Fédération vaudoise des entrepreneurs, ainsi que l'École de la construction, félicitent vivement tous les apprentis qui ont obtenu leur certificat cette année.



Félicitations à nos apprentis qui ont tous réussi leur CFC! Bonne suite de carrière!

Mathias Goumaz | agent d'exploitation

Meryl Renna | employée de commerce

Tiago Andrade | employé de commerce

Sandrine Dubois | employée de commerce avec maturité intégrée

LES EXPERTS MAISON

A LA RENCONTRE DES LAUSANNOIS



Le samedi 21 mai, des apprentis de la construction étaient en ville de Lausanne pour promouvoir leurs métiers dans le cadre de l'initiative Experts maison. Echanges et convivialité étaient les maîtres-mots pour cette belle journée ensoleillée.

Déjà deux ans que le projet Experts maison a été créé par les différentes associations professionnelles de la construction (ACVIE, AVCV, Fédération vaudoise des entrepreneurs, FVMFAC) pour promouvoir les métiers du bâtiment auprès de la jeunesse. Le 21 mai dernier, il a pris une forme tout à fait originale en s'installant, l'espace d'une journée, à la place de la Louve, en plein cœur de la capitale vaudoise. Au programme: démonstration, concours, paellas offertes... Le tout sous un soleil de plomb, avec heureusement quelques rafraîchissements à l'appui. Jeunes venus se renseigner, amis de la construction vaudoise ou passants intrigués: les visiteurs ont afflué toute la journée dans la bonne humeur. La fréquentation fut intense durant la matinée, à l'heure du mar-

ché, et plus calme l'après-midi, les citadins ayant quelque peu déserté le centre-ville, probablement au profit de la piscine.

PARTAGER SON MÉTIER, SA PASSION

Excepté l'espace buvette, le stand s'organisait en plusieurs postes dans lesquels étaient présentés différents corps de métiers par des apprentis passionnés. Leur public: des jeunes de tous âges, de l'enfance à l'adolescence, et aussi des adultes curieux. En appui, des personnes de la formation professionnelle des différentes associations délivraient des informations utiles quant aux apprentissages et aux perspectives de carrières.

UNE PREMIÈRE ESCALE

Pour ses prochaines éditions, l'événement quittera Lausanne et prendra place une fois par année dans d'autres villes du canton. «Il s'agissait de la première escale d'une longue série», souligne Pascal Foschia, responsable de la formation professionnelle à la Fédération vaudoise des entrepreneurs.



«Il est essentiel d'aller à la rencontre des citoyens qui se font souvent de fausses idées sur les métiers du bâtiment. Heureusement, les mentalités évoluent et la plupart des parents, une fois sensibilisés, ne voient plus avec scepticisme le désir de leur enfant de faire carrière dans la construction».

SPONSORING

CLAQUETTISTE



La Fédération vaudoise des entrepreneurs a décidé de soutenir le spectacle en plein air «Claquettiste», qui se tiendra du 18 août au 11 septembre prochain dans la Carrière de Baulmes.

Claquettiste... C'est LA comédie théâtrale et musicale de cet été. En tant que partenaire de l'événement, c'est tout naturellement que nous vous encourageons à venir découvrir l'univers des années folles. Le spectacle vous fera vivre une époque mythique entre l'émergence du music-hall, les rythmes endiablés du charleston et les moteurs à deux temps. Il vous fera vibrer aux sons des claquettes grâce à la Martin's Tap Dance Company et plus de 50 artistes sur scène.

SYNOPSIS

Avec humour et émotion, «Claquettiste» raconte l'histoire de Léon, qui dans les années 1920, refuse de prendre les rênes de l'entreprise de chaux et ciment de son père et décide de vivre ses rêves: voyager, de Paris à Broadway en passant par Moscou... Un fils d'entrepreneur qui ne veut pas suivre le chemin tout tracé en somme! Baulmes, ce village où tout commence et où tout se termine, vous accueillera dès le 18 août 2016 à la carrière des Rochettes. Pour le programme détaillé et toute autre information, vous pouvez consulter le site www.claquettiste.ch

5 À 7

CONFLITS AU TRAVAIL, LICENCIEMENTS : COMMENT LES GÉRER ?

Que peut faire l'employeur en cas de problèmes avec ses collaborateurs ? Quand a-t-il le droit de licencier ? Dans quelles conditions ? Pour aider l'entrepreneur dans ces questions de droit du travail, un 5 à 7 était organisé le 26 mai à Tolocheuz, ayant rassemblé quelque 70 participants. Compte-rendu.

Si en Suisse, le droit permet à l'employeur de licencier relativement sans trop d'embûches, il s'agit néanmoins de respecter certaines obligations légales, notamment pour éviter d'être condamné pour licenciement abusif ou injustifié en cas d'action en justice du travailleur. Pour répondre à toutes ces questions, deux spécialistes ont animé un 5 à 7 organisé par la fédération sur le site de Tolocheuz : David Equey, Docteur en droit, titulaire du brevet d'avocat et Chef du Service Juridique de la Fédération vaudoise des entrepreneurs, Shantidas Annen, Administrateur de SAN Recrutement Sàrl et Spécialiste RH des questions de licenciements.

QUI NE DIT MOT CONSENT !

Peu importe l'origine des conflits – retards, mauvaise exécution du travail, mésentente entre collègues, vols, état d'ivresse sur le lieu de travail, mobbing, faux diplômes, pour ne citer que ces exemples – une chose est sûre : l'employeur ne doit pas rester inactif. S'il ne réagit pas au manquement de son employé, il peut être considéré comme tolérant son comportement inadéquat et s'en accommoder. Il en va de même lorsque le travailleur conteste un avertissement, l'employeur doit prendre position sur les arguments, sinon le travailleur peut soutenir que l'employeur considère implicitement l'avertissement comme non avvenu. Qui ne dit mot consent !

REMISE À L'ORDRE, AVERTISSEMENT, LICENCIEMENT IMMÉDIAT

a) Cas « bagatelles »

Dans les cas peu graves (retards, petits défauts d'exécution, disputes, manque de motivation), une simple remise à l'ordre suffit. On prendra garde d'investiguer rapidement sur les causes du problème, d'analyser les faits et dans le doute, de consulter un spécialiste. On privilégiera la forme écrite dans un souci probatoire (conservation d'une



preuve) et si des mesures plus conséquentes doivent être prises (avertissement, voire licenciement). Une lettre de grief devra ainsi être adressée en recommandé ou remise en main propre.

b) Cas moyennement graves

Les cas moyennement graves sont des manquements ne justifiant pas un licenciement tout en ne constituant pas de simples bagatelles (retards fréquents, défauts dans l'exécution du travail, non-respect des directives pouvant entraîner des dommages personnels ou matériels, absences injustifiées). Dans ce type de cas, l'avertissement est requis. Là aussi, il est conseillé de l'adresser par écrit, en recommandé ou de le remettre en main propre devant témoin. L'avertissement doit être formulé de manière claire et doit contenir une menace de renvoi avec effet immédiat en cas de récidive. Il doit indiquer clairement les griefs reprochés au travailleur et lui impartir un délai, pas trop bref, pour qu'il apporte les correctifs nécessaires. La lettre doit respecter la personnalité du travailleur et être formulée en termes courtois.

c) Cas particulièrement graves ou répétition de cas moyennement graves

En vertu de la loi, le licenciement avec effet immédiat est possible en tout temps pour de justes motifs. Attention ! Ce n'est pas l'employeur qui fixe seul le degré de gravité de la

faute, mais la jurisprudence ! Plusieurs cas sont considérés comme « particulièrement graves » où les circonstances justifient un congé immédiat :

Actes délictueux commis par le travailleur au détriment de l'employeur des clients ou des relations d'affaires : vol, détournement de marchandise, falsification de fiches d'heures, agression, atteinte non autorisée à une messagerie électronique, causer un accident au véhicule d'entreprise en état d'ébriété, insulter les clients, faux certificat médical, etc. ;

Malhonnêteté : mentir sur les tâches accomplies, augmenter les prix de vente ou ne pas imprimer les tickets de caisse pour empocher la différence, etc. ;

Violation des devoirs précontractuels : dissimulation d'antécédents judiciaires, curriculum falsifié ;

Actes de concurrence à l'employeur : direction d'une entreprise « parallèle » depuis les locaux de l'employeur, travail pour une entreprise tierce après avoir produit un certificat médical, révélation de secrets d'affaires, débaucher des collègues en vue de la création d'une entreprise, détourner la clientèle à son profit, etc. ;

Mauvaise exécution du travail ou non-respect des prescriptions de sécurité, faute délibérée ou causée par une négligence grave avec dommage à l'encontre de l'employeur ;

Violation du devoir de fidélité : par exemple, tourner un film de nuit dans les locaux de l'employeur pour dénoncer des conditions de travail et transmettre la bande aux médias (pas de protection des lanceurs d'alerte). Dans le doute ou si les motifs ne sont pas graves et qu'ils ne constituent pas un cas de récidive, il faudra opter pour le licenciement ordinaire.

Là encore, le licenciement doit être adressé en recommandé ou remis en main propre contre accusé de réception (signature) devant témoin. Le travailleur ne peut pas ensuite invoquer la nullité du congé en produisant un certificat médical après la remise du congé. Pour éviter que le travailleur ne se rende chez le médecin après la réception du congé, il est conseillé de remettre celui-ci en fin de journée.

CAS PARTICULIERS

Congé-soupçon

Le soupçon d'infraction grave peut justifier un licenciement immédiat, quand bien même l'accusation portée se révèle ensuite infondée ou improuvable. Il faut par contre qu'on soupçonne un manquement très grave, qui justifierait en soi un congé immédiat sans avertissement.

Congé-modification

Intervenant dans un contexte économique difficile, le congé-modification permet à l'employeur de revoir à la baisse les conditions de salaire avec l'accord de ce dernier. Par contre, il est interdit à l'employeur de proposer une baisse de salaire et congédier le salarié qui n'accepte pas un tel arrangement.

Licenciement économique

Le licenciement économique est légal si l'entreprise se trouve effectivement dans des difficultés financières telles qu'elle ne peut plus assumer le paiement du salaire convenu. En cas de contestation devant un tribunal, l'employeur doit apporter la preuve de ses difficultés économiques en montrant sa comptabilité.

Abandon d'emploi

Il arrive que le travailleur ne se présente plus à son poste sans explications. Que faire ? Dans ce cas, l'employeur doit réagir promptement, prendre contact rapidement avec le travailleur. Si ce dernier ne donne pas signe de vie, il faut alors lui adresser une mise en demeure de reprendre le travail dans un délai

raisonnable, faute de quoi, il sera considéré comme abandonnant son emploi.

L'employeur aura alors droit à une indemnité égale au quart du salaire mensuel et à la réparation du dommage supplémentaire.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec David Equey, Docteur en droit et titulaire du brevet d'avocat, Chef du Service juridique de la Fédération vaudoise des entrepreneurs au 021 632 14 52 ou à david.equey@fve.ch. Pour engager un consultant externe ou obtenir une formation sur la question des licenciements, vous pouvez également joindre Shantidas Annen, Administrateur de SAN Recrutement Sàrl Spécialiste RH des questions de licenciements, au 079 369 66 56 ou à contact@sanrecrutement.ch

5 À 7 – TRUCS ET ASTUCES

NE PAS SE FAIRE PIÉGER PAR LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE

Les contrats et leurs conditions spéciales réservent parfois de bien mauvaises surprises à l'entrepreneur. Pour éviter de telles situations, un 5 à 7 a été organisé par la fédération le 16 juin dernier où Maître Bettens a livré tout un ensemble de conseils aux 80 représentants d'entreprises de l'assemblée.

«Trucs et astuces pour ne pas se faire piéger par le maître d'ouvrage». Derrière l'intitulé accrocheur, les entrepreneurs se sont vus conseiller sur le cadre légal encadrant les relations parfois houleuses qu'ils entretiennent avec l'entité qui commande les travaux. Il faut dire que Maître Denis Bettens, docteur en droit et avocat exerçant à Lausanne, en connaît un rayon en la matière, puisqu'il plaide depuis de nombreuses années pour des chefs d'entreprises. Des conseils simples mais ô combien essentiels ont ainsi jalonné la présentation. Malgré la pression, il s'agit en premier lieu de lire et contrôler scrupuleusement les conditions



M^e Bettens, habitué des conférences de la fédération, a su une fois de plus passionner son auditoire.

d'adjudication et de refuser de signer un contrat qui, par rapport à l'offre adjugée, contient des clauses nouvelles. Autre élé-

ment essentiel: être en mesure d'identifier clairement qui est le maître de l'ouvrage – qui va payer concrètement le travail !

Les questions liées aux prix – nerf de la guerre ! – étaient bien évidemment traitées. Il faut par exemple savoir que les erreurs de calculs contenues dans l'offre sont difficilement «rattrapables» pour l'entrepreneur. Inversement, le maître de l'ouvrage ne peut pas refuser de payer un travail au motif qu'il n'a pas été commandé par écrit.

La sous-traitance faisait également partie des sujets sensibles, puisqu'au nom de la responsabilité solidaire, l'entreprise générale qui emploie des sous-traitants en est responsable. Les risques encourus liés au travail au noir sont les mêmes!

Pour ce qui concerne la garantie pour les défauts, M^e Bettens recommande l'utilité du procès-verbal de réception des travaux pour éviter les réclamations abusives.

En somme, la vigilance est de rigueur: le temps d'un conseil vaut mieux qu'un procès!

CAISSE AVS 66.1 PRÉVOYANCE 2020



C'est avec le sentiment d'avoir franchi un pas de géant que la direction de la caisse AVS lance officiellement le projet « iPension Suite », qui promet de révolutionner la gestion des assurances sociales en Suisse.

Le projet « iPension Suite » est la concrétisation de la stratégie « Simplification administrative » initiée en 2014 par nos institutions sociales. La démarche avait débuté avec la reprise de la gestion du 2^e pilier (CRP, FMVB et Rente transitoire), la mise en place de la facturation unique et la déclaration de salaires unique (DSU) pour toutes les assurances sociales et conventionnelles. Par le lancement d'« iPension Suite », la Caisse AVS 66.1 se donne les moyens de gérer de manière intégrée et « up to date » les 1^{er} et 2^e piliers, tout en offrant une aide et une simplification importante aux entreprises dans tout ce qui concerne les annonces des collaborateurs ou les demandes/mutations de prestations sociales.

POURQUOI ?

- Parce que le 1^{er} janvier 2017, les fondations 2^e pilier CRP et FMVB vont basculer sur l'application « iPension 2^e pilier » du fournisseur de solutions informatiques d'ELCA.
- Parce qu'à l'horizon 2018-2019, la solution « iPension Suite » d'ELCA sera disponible pour le 1^{er} pilier.
- Parce que le fruit de toute cette mise en place permettra d'offrir aux entreprises une véritable gestion par événements, grâce à la nouvelle plateforme « iPension Suite » et une réelle simplification administrative.

UN PROJET À L'AVANT-GARDE AU NIVEAU SUISSE

Après presque deux ans de travaux préparatoires et de négociations avec nos partenaires, la caisse AVS HOTELA et ELCA, le concept d'approche par événements est sur le point d'être modélisé et pourrait devenir un standard au niveau suisse. Pour la Caisse AVS 66.1, cette plateforme signifie la simplification des processus, un

virage important dans la gestion des assurances sociales, ainsi que la garantie de pouvoir assumer les évolutions importantes générées par PRÉVOYANCE 2020. Une structure se met en place en partenariat avec ELCA, la Caisse Cantonale Vaudoise de Compensation AVS, HOTELA, Retraites Populaires et la Caisse AVS 66.1, afin de financer et de garantir l'évolution et la gouvernance de la nouvelle plateforme AVS. Les premières livraisons sont prévues pour le courant du 3^e trimestre 2017. Cette information, coordonnée par ELCA, a été transmise à la presse, consultable sous le lien : <https://www.elca.ch/fr/ipension-suite-la-reponse-aux-defis-de-gestion-de-la-prevoyance-suisse>. La Caisse AVS 66.1 est fière d'être partie prenante de cette initiative novatrice et de rendre ainsi pérenne son avenir.

La direction de la Caisse AVS 66.1
Murielle Bérod
Laurent Bersier

PROMOTION DES MÉTIERS

BOIS: UNE RELÈVE ABSENTE, UN SECTEUR MENACÉ

Parmi d'autres mesures, la Fédération vaudoise des entrepreneurs produit une vidéo pour promouvoir les métiers du bois.

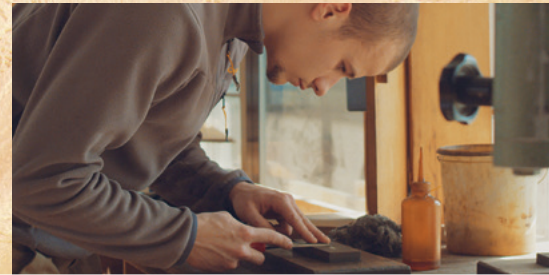
Les métiers du bois traversent une période difficile pour trouver des apprentis. Les nouvelles recrues manquent, ce qui pourrait menacer l'avenir du secteur.

Le Groupe bois de la Fédération vaudoise des entrepreneurs a par conséquent décidé de promouvoir les métiers au travers de différentes mesures, dont la diffusion d'une vidéo disponible sur la chaîne youtube de la fédération.

Cette vidéo sera diffusée sur le site de la fédération, dans des publicités sur le site YouTube, sur les réseaux sociaux et à la télévision.

Cette campagne de promotion ne pourra se faire sans le soutien précieux des entrepreneurs et des partenaires. La fédération les invite ainsi à mettre cette vidéo sur leur site internet et sur les écrans de leurs locaux, à la partager sur leurs réseaux sociaux et à la faire suivre à un maximum de personnes. Pour diffuser cette vidéo sur des écrans, vous pouvez l'obtenir en haute résolution en nous écrivant à communication@fve.ch

Visionnez et partagez la nouvelle vidéo de promotion des métiers du bois sur:
https://youtu.be/oAMwW_qEacY.



SÉMINAIRE RÉNOVATION

HALTE AUX PONTS THERMIQUES!

Le 15 novembre prochain à 16h45, un séminaire sur le thème «Rénovation - halte aux ponts thermiques» se déroulera à l'Aula de l'Ecole de la construction.

L'objectif de ce séminaire est de sensibiliser les artisans et ouvriers à la thématique de la rénovation et à la problématique des ponts thermiques. Ces derniers sont souvent la conséquence de malfaçons et de mauvaises mises en œuvre. En effet, il s'agit de choisir le produit adéquat, de le poser au bon endroit avec des gestes précis. Les professionnels ont encore beaucoup à apprendre pour éviter de créer des ponts thermiques dans la mise en œuvre d'une rénovation.

Ce séminaire s'adresse aux artisans, ouvriers, chefs de chantiers, entrepreneurs, entreprises générales. Les artisans ont souvent peu de prise sur le détail d'exécution. Ils doivent le plus souvent appliquer les décisions des architectes et des ingénieurs. Ce séminaire leur donnera les clés pour savoir identifier les «malfaçons» et par conséquent les risques de création de ponts thermiques



Exemple de thermographie de la façade extérieure d'un bâtiment. En rouge et jaune, les zones où les ponts thermiques sont importants et en bleu, les surfaces bien isolées. Avec une rénovation de la partie droite, on remarque que les ponts thermiques ont pu considérablement être réduits.

afin qu'ils aient, si besoin, les bons arguments pour rendre attentifs les concepteurs à cette problématique.

Un flyer avec tout le détail et programme sera envoyé aux entreprises membres de la fédé-

ration, d'ici la fin de l'été. En attendant, nous vous donnons déjà rendez-vous le mardi 15 novembre 2016, de 16h45 à 19h00, à l'Aula de l'Ecole de la construction à Tolochenaz.

entrepreneurs!

fédération vaudoise

**Vous construisez
Vous transformez
Vous rénovez**

**Nos membres
sont à votre service**

Retrouvez nos membres sur
www.fveconstruction.ch
ou notre application FVE Annuaire
sur l'Appstore et Google Play



Fédération vaudoise
des entrepreneurs
www.fve.ch

PARTENARIAT

L'AGENT D'AFFAIRES BREVETÉ AU SERVICE DES ENTREPRENEURS

Le partenariat entre la Fédération vaudoise des entrepreneurs et l'Association des agents d'affaires brevetés du canton de Vaud fêtera, en 2016, dix années d'existence, au cours desquelles de nombreuses consultations ont été offertes en échange du bon annuel, délivré gratuitement à ses membres par la fédération, auprès de l'un ou l'autre des agents d'affaires brevetés du canton.

Le succès de cette collaboration ne se dément pas, au fil du temps, tant en ce qui concerne le recouvrement des créances que l'assainissement financier des entreprises, sans oublier les procédures complexes devant les instances judiciaires.

Le recours à un mandataire professionnel



Les agents d'affaire officient notamment dans le recouvrement de créances, les procédures de poursuites et faillites ou encore le règlement de dettes à l'amiable. Autant de compétences fort utiles pour les entrepreneurs. Les membres de la fédération reçoivent d'ailleurs chaque année un bon d'une heure de consultation auprès des agents d'affaires brevetés.

Echapper au piège d'un conflit: une simple consultation peut suffire! Reconnu par l'autorité, au bénéfice d'une formation renforcée, et soumis au secret professionnel, l'agent d'affaires breveté se veut le défenseur des entrepreneurs, à travers un contrat de partenariat qui a déjà fait ses preuves.

29 SEPTEMBRE 2016: SAVE THE DATE!

Dans ce contexte, il sera proposé un séminaire avec les agents d'affaires aux membres de la fédération, le jeudi 29 septembre prochain, de 17 à 19 heures. De plus amples informations vous seront données le moment venu.

Le site de l'Association des agents d'affaires breveté du canton de Vaud peut être consulté sous www.aab-vd.ch et vous renseignera plus encore sur la profession.

qualifié est d'autant plus conseillé aujourd'hui que l'agent d'affaires breveté a vu ses compétences être sensiblement élargies, suivant ainsi une complexité accrue des litiges en matière de contrat d'entreprise, de mandat, ou encore de droit du bail et du travail notamment.

Sa pratique quotidienne des tribunaux l'amène à déposer des actions variées, même dans l'urgence, comme les procédures en inscription d'une hypothèque légale des artisans et entrepreneurs, afin d'assurer la défense des intérêts de son client.

Ce constat vaut aussi bien pour l'entrepreneur, dont la facture ne serait pas payée, que pour celui qui serait confronté à une situation économique précaire, justifiant de faire appel à la protection du juge, pour ne pas mettre en péril la continuation de ses activités. Ne pas hésiter à pousser la porte de l'étude de l'agent d'affaires breveté, en toute circonstance, autrement dit adopter la bonne attitude plutôt que d'attendre avec le risque de se retrouver confronté à des difficultés insurmontables.

L'INITIALE!

NE MANQUEZ PAS L'ÉVÉNEMENT DE LA RENTRÉE!

Le 8 septembre prochain, la fédération fête L'Initiale, la rentrée des entrepreneurs!

La soirée sera l'occasion de se retrouver et de réseauter certes, mais aussi de célébrer le 90^e anniversaire de Bâtir et de découvrir une œuvre d'art créée à l'effigie de l'association. La Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro nous fera le plaisir d'être l'invitée politique. Venez nombreux!

Événement marquant le « top départ » de la rentrée, L'Initiale se veut le nouveau rendez-vous professionnel et politique incontournable de l'année. Pour sa seconde édition, l'événement rassemblera les membres,



les affiliés et le personnel de la Fédération vaudoise des entrepreneurs, ainsi que les acteurs vaudois de la construction et de l'immobilier, de même que les communes. L'économie, les chefs d'entreprises ont besoin de rencontres concrètes et humaines que les réseaux sociaux ne peuvent pas remplacer! C'est dans cet esprit convivial que nous vous accueillerons le 8 septembre, sur le site idyllique de Tolochenaz, dès 17h30. Une soirée qui au-delà des discours et petits fours, vous réserve quelques surprises...

ANNIVERSAIRE DE BÂTIR

Le Journal de la construction de la Suisse Romande Bâtir fête ses 90 ans d'existence, un anniversaire qui sera naturellement célébré durant L'Initiale. Il faut rappeler que la publication est née en octobre 1926, dans le prolongement de ce qui fut, dès 1909, le Bulletin officiel de la Fédération vaudoise des entrepreneurs. Rebaptisé Bâtir en décembre 2000, il est aujourd'hui le vecteur privilégié

du secteur de la construction, tout en demeurant l'organe officiel de la fédération. Il offre un regard riche et varié sur l'univers de l'architecture, du génie civil et des métiers de la construction, comme sur les activités associatives et la formation duale.

SCULPTURE SURPRISE!

L'Initiale sera également le temps d'un vernissage tout particulier, celui d'une œuvre réalisée spécialement pour l'occasion. L'artiste vaudoise Sylvie Moreillon dévoilera une « image décalée de la fédération, en lien avec l'esprit des lieux », affirme-t-elle tout en maintenant le suspense. Et de préciser: « La sculpture sera une louange à l'acier, matériau de l'entrepreneur ».

En 2015, L'Initiale avait rassemblé quelque 350 personnes. Cette année, l'événement s'ouvre aux affiliés, au secteur de l'immobilier et aux communes.

Inscriptions sur www.linitiale.ch, par e-mail à communication@fve.ch

Une sculpture originale de l'artiste Sylvie Moreillon et réalisée dans les locaux de l'Ecole de la construction sera dévoilée lors de la soirée.

A L'AGENDA

Lundi 29 août 2016

Séance d'information sur le projet LIFT – Aula de l'Ecole de la construction, Tolochenaz, de 17h à 18h30.

Jeudi 8 septembre 2016

L'Initiale! L'événement de la rentrée – Cour de l'Ecole de la construction, Tolochenaz, dès 17h30

Les lundis 5, 12, 26 septembre 2016

Cours de formation Experts devant les tribunaux – Ecole de la construction, de 17h à 19h.

Jeudi 29 septembre 2016

5 à 7: Séminaire avec les agents d'affaire – Aula de l'Ecole de la construction, de 17h à 19h.

Jeudi 13 octobre 2016

5 à 7: Engagement des entrepreneurs en politique – Aula de l'Ecole de la construction, de 17h à 19h.

Mardi 15 novembre 2016

Séminaire rénovation: Halte aux ponts thermiques! – Aula de l'Ecole de la construction, de 16h45 à 19h.

Jeudi 17 novembre 2016

5 à 7: Economie d'énergie: rénovation et subventions – Aula de l'Ecole de la construction, de 17h à 19h.

INFO

Bulletin d'information de la Fédération vaudoise des entrepreneurs
www.fve.ch

021 632 10 00

communication@fve.ch

Rédacteur responsable:

Frédéric Burnand

Rédaction:

Claire Grange, Joelle Mascini et Arnaud Taurian

Conception:

moser design sa, Lausanne

Réalisation:

gilbertmaurer.ch – St-Légier